



INET | Promotion 2021-2022
Élèves administratrices et administrateurs territoriaux

Groupe Politiques sociales
EAT Promotion Gisèle Halimi
Lettre d'informations Politiques sociales n°3 (09/
2021)

1. Pauvreté – exclusion

Des familles monoparentales plus exposées à la précarité

La dernière enquête de l'Insee souligne la grande fragilité économique des foyers monoparentaux. Représentant un quart de l'ensemble des familles en 2020, elles vivent plus fréquemment dans un logement surpeuplé. Cette situation concerne 24% des enfants de familles monoparentales contre 10% des enfants de familles « traditionnelles ». Cela s'explique notamment par leur lieu de résidence situé souvent dans les grandes villes et leurs banlieues. En outre, pour un tiers de ces familles, le parent ayant la garde n'a pas d'emploi ce qui génère une plus grande précarité. Ainsi, 77% des enfants sont pauvres contre 23% lorsque le parent est en emploi. Pour conclure, l'enquête indique que 82% des familles monoparentales sont formées d'une mère et des enfants. 45% de enfants vivant avec leur mère sont en situation de pauvreté contre 22% des enfants vivant avec leur père.

Source : Actualités sociales hebdomadaires, « Précarité : les familles monoparentales davantage touchées par la pauvreté, 13 septembre 2021

Les 49 propositions du Sénat pour lutter contre la précarité

La mission sénatoriale d'information sur l'évolution et la lutte contre la précarisation et la paupérisation d'une partie des Français a remis son rapport.

En introduction, le rapport rappelle que si le taux de pauvreté reste stable depuis 10 ans le nombre de bénéficiaires de minima sociaux a augmenté de plus de 30% depuis 2008. Cette politique de redistribution des ressources a joué un rôle d'amortisseur mais n'empêche ni la sortie durable de la pauvreté, ni la progression d'un sentiment d'injustice.

En matière d'emploi et de formation, le rapport préconise des politiques de formation « en adéquation avec les besoins de l'économie », et tournées en priorité vers les jeunes, notamment les moins qualifiés. Il porte également le souhait d'une plus grande décentralisation des politiques d'insertion et d'emploi. Le rapport considère le « revenu d'engagement » comme une piste plus intéressante que le RSA jeune car il intègre une exigence de formation et d'accompagnement vers l'emploi.

Le rapport demande le doublement du chèque énergie qui peut aujourd'hui couvrir 20% de la facture annuelle d'un ménage en précarité énergétique. Il appelle également à renforcer le soutien aux structures d'aide alimentaire. Enfin, le rapport accueille favorablement l'idée d'une automaticité des aides sociales et appelle à repenser l'articulation RSA socle et complément de revenu des travailleurs modestes.

Source : <https://www.publicsenat.fr/article/politique/lutte-contre-la-precarite-le-senat-fait-49-propositions-190435>

2. Enfance-famille

Entretien avec Choukri Ben Ayed, sociologue de l'éducation

Choukri Ben Ayed estime que le système scolaire français est devenu l'un des plus inégalitaires parmi les pays développés. L'Etat investit davantage dans les établissements de centres-villes au détriment des ceux des quartiers prioritaires. Pourtant, le taux d'élèves issues de familles pauvres (revenu inférieur à 1 000€) est de 20%. Les parents pauvres n'ont ni les capacités financières et ni les capacités culturelles pour faire face à la compétition forte que l'école instaure. Il y a une forte inégalité en termes de conditions de travail notamment pour les élèves vivant en foyers ou dans des hôtels sociaux. A cela s'ajoute la précarité alimentaire et vestimentaire. L'école n'est pas armée pour faire face à cette dichotomie entre riches et pauvres, elle considère tous les élèves égaux. Ses actions correctives semblent inefficaces puisque 90% des enfants de cadres obtiennent leur baccalauréat contre 40% des enfants d'ouvriers. L'école fabrique donc de la pauvreté.

Pour le sociologue, la formation pédagogique des enseignants doit être révisée, l'institution doit aussi revoir le déploiement des enseignants. Les plus chevronnés devant être positionnés sur des établissements difficiles. En outre, il estime que les effectifs d'élèves doivent être revus à la baisse et que l'école doit s'ouvrir et nouer des interactions avec son environnement. Il existe des départements dans lesquels des expérimentations ont démontré des résultats encourageants : rénovation massive des bâtiments, délocalisation d'établissements afin de favoriser la mixité sociale. A Toulouse, par exemple, deux établissements du Mirail ont fermé, les élèves ont rejoints cinq autres établissements de la ville. Cela permet de rompre avec la ségrégation scolaire. Les expériences indiquent qu'il n'y a pas eu d'effets pervers. Enfin, il est important d'associer les familles et arrêter de croire à un déterminisme en matière de démission parentale. A Stains, des états généraux de l'éducation ont eu lieu à la suite de l'investissement d'une vingtaine de femmes.

Source : Actualités sociales hebdomadaires, « L'école française est devenue l'une des plus inégalitaires » », vendredi 3 septembre 2021

Nouveau code de la justice pénale des mineurs, entretien avec Jean-Pierre Rosenczveig

Le code de la justice pénale des mineurs devait entrer en vigueur au 1^{er} octobre 2021, il vient pourtant d'être repoussé. ASH profite de cette actualité pour connaître l'opinion de J.-P.R. Le choix d'une réforme par ordonnance sur un sujet aussi sensible empêche un vrai débat de fond. Le calendrier n'est pas adapté à la situation d'autant plus que l'épidémie de Covid-19 a freiné le fonctionnement de la justice des enfants. Il y a un décalage entre l'orientation prise par l'Etat et la réalité des besoins des acteurs de l'enfance en danger. Malgré quelques petites avancées notables, ce code a pour « objectif affiché de juger vite et fort ».

Au contraire, ce code renforce l'insécurité juridique résultant d'une décision du Conseil constitutionnel de 2011 rendant partial le juge des enfants qui instruit et juge à la fois. La justice des mineurs ne peut avoir le même rythme que celle des adultes, sa dimension protectionnelle, son action de prévention doivent primer sur la logique répressive. Plutôt que de changer la loi, il conviendrait d'appliquer celle existante et conserver l'esprit de l'ordonnance du 2 février 1945. Enfin, concernant la présomption d'irresponsabilité des enfants de moins de 13 ans, il s'agit d'une demande ancienne de la part des magistrats. Le projet n'apporte rien de nouveau. Il conviendrait plutôt de travailler sur une codification du statut de l'enfant « pensé comme une personne, sujet de droit. De ses droits et libertés réaffirmés découleraient ses responsabilités ».

Source : Actualités sociales hebdomadaires, « Justice des mineurs : « L'objectif affiché est de juger vite et fort » (J.-P. Rosenczveig) », 13 septembre 2021

Inceste : lancement d'une plateforme de recueil de témoignages des victimes

La Ciivise a lancé le 21 septembre une plateforme téléphonique de recueil de la parole des anciennes victimes. L'objectif, selon Nathalie Mathieu, co-présidente de la commission, étant de recueillir les témoignages de victimes afin de construire une politique publique contre l'inceste. Les témoignages seront analysés et permettront de proposer des préconisations concernant la prévention, le repérage, la protection, les soins et l'accompagnement aux victimes et enfin la sanction. La Ciivise a été créée suite à la publication du roman de Camille Kouchner, ***La familia grande*** et au mouvement sur les réseaux sociaux sous le hashtag ***#MeTooInceste***. Doté d'un budget de 4 millions d'euros et composée de 27 membres, la commission s'attachera à traiter la question de la formation et l'accompagnement des professionnels. En France, 1 personne sur 10 déclare avoir été victime d'inceste dont 78% de femmes.

Source : Actualités sociales hebdomadaires, « Justice des mineurs : « Inceste : lancement de la plateforme de recueil de témoignages des victimes », lundi 20 septembre 2021

Protection de l'enfance : Rapport de la Cour des comptes

Face à la crise que traverse la protection de l'enfance, la revue ASH a souhaité revenir sur le rapport de la Cour des comptes publié le 30 novembre 2020. La juridiction avait émis dix recommandations visant à mettre en place un pilotage simplifié et un meilleur accompagnement des enfants. Dix ans après un rapport déjà critique, les auteurs proposent de revoir la production de données statistiques en s'appuyant sur la Drees. Ils proposent la suppression du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) tout en renforçant le rôle de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) afin de donner plus de poids au coordonnateur interministériel de la DGCS. La Cour préconise de désigner le préfet de département comme interlocuteur du président du conseil départemental et coordonnateur des services de l'Etat en matière de protection de l'enfance. Au sujet de la prise en charge, il convient de clarifier la relation avec les parents pour assurer une continuité dans le parcours de l'enfant. Enfin, la Cour propose de préparer la sortie de l'ASE en mettant en place un entretien systématique avant les jeunes avant leurs 16 ans et un accompagnement de leurs projets au-delà de 21 ans.

Source : Actualités sociales hebdomadaires, « Protection de l'enfance : les recommandations de la Cour des comptes », Vendredi 10 septembre 2021

3. Migration – Asile

Apatrides : développer des alternatives à la rétention administrative

Dans son dernier rapport « *L'Apatride et la rétention administrative* », l'association Forum réfugiés-Cosi critique la prise en charge inadaptée des personnes apatrides par l'Etat. Dans sa conclusion, le rapport note des carences en matière de respect des droits fondamentaux ce qui expose les personnes apatrides à des « placements répétés et arbitraires en rétention ». L'association invite les professionnels à approfondir leurs connaissances et alerte les autorités sur l'urgence d'agir. Elle propose également de mener une politique visant à collecter les données sur la population des apatrides car « il n'existe pas de données officielles sur les apatrides » ni « étude nationale sur l'apatridité en France ». Enfin, Forum réfugiés-Cosi estime qu'il est nécessaire de développer des alternatives à la rétention.

Source : Actualités sociales hebdomadaires, « Apatrides : développer des alternatives à la rétention administrative », Mardi 14 septembre 2021

Interview de Fanélie Carrey- Conte

Fraîchement nommée secrétaire générale de la Cimade, Fanélie Carrey-Conte, répond aux questions d'ASH concernant les contours de la future stratégie de l'association. En premier lieu, il s'agit d'orienter l'association vers davantage de sensibilisation du grand public afin de lutter contre les préjugés. Pour F-C.C, il convient de dénoncer la dématérialisation systématique des accès en préfecture préjudiciable aux personnes étrangères. L'actualité brûlante en Afghanistan appelle à des réponses en matière d'accueil et de délivrance de visas. Cela demande une mobilisation de moyens conséquents en raison de l'afflux de demandes. La Cimade souhaite aussi que les demandes des personnes afghanes soient examinées à l'aune d'une acception large de la Convention de Genève. De la même manière, les demandes déjà effectuées doivent être réexaminées et les expulsions gelées en raison du contexte (suspension des procédures Dublin). Le dernier point que F-C.C souhaite souligner concerne la réunification familiale. Pour conclure, la secrétaire générale de la Cimade souhaite profiter de la future élection présidentielle pour reposer les bases d'un débat apaisé dans lequel les valeurs d'accueil et de solidarité occupent une place plus importante.

Source : Actualités sociales hebdomadaires, Fanélie Carrey-Conte : « Reposer les bases d'un débat apaisé sur les migrations (Cimade) », 6 septembre 2021

4. Grand âge – autonomie – dépendance

« Aide-soignant » en Ehpad : une formation accélérée qui inquiète

Face au manque d'effectifs en Ehpad, le gouvernement travaille sur la mise en place d'une formation accélérée de 10 jours. La liste des thématiques de la formation est longue. D'ailleurs, quatre journées et demie seraient dédiées à des apports théoriques pour « accompagner en sécurité » la personne âgée. Nathalie Jacquet, directrice de l'Institut de formation des aides-soignants (Ifas) estime qu'il est impossible de passer d'une formation de 10 mois à 10 jours. L'annonce d'une telle offre risque de contribuer à la dévalorisation d'une profession déjà en mal de reconnaissance. Les professionnels alertent sur l'appellation de la formation qui doit se distinguer de celle des aides-soignants. Ce dispositif aurait du sens s'il s'adresse aux agents des services hospitaliers (ASH), il en est de même pour les auxiliaires de vie qui réalisent déjà des tâches d'aide-soignant. En revanche, il n'est pas adapté à des personnes éloignées du secteur comme les demandeurs d'emploi. Pour Michel Joubard, président du Geracfas, ce programme accéléré peut être un tremplin vers un cursus plus complet. Globalement, les acteurs se montrent sceptiques et regrettent une prise de décision dans l'urgence.

Source : Actualités sociales hebdomadaires, « Aide-soignant » en Ehpad : une formation accélérée qui inquiète », vendredi 10 septembre

Création d'un Observatoire du grand âge

L'Observatoire du grand âge a été lancé à la mi-septembre et publiera chaque année un état des lieux des Ehpad en France. Laurent Garcia, cadre de santé d'un Ehpad s'est confié à ASH. Pour lui, l'absence d'un organisme indépendant de contrôle faisait défaut. Après en avoir parlé à Florence Aubenas (grand reporter au Monde) et à Rémi Lainé (réalisateur), ces derniers ont décidé de le soutenir dans la démarche. C'est ainsi qu'est née l'association. Ses missions principales seront d'appréhender les conditions de vie des résidents et salariés à l'aide d'enquêtes approfondies. Il s'agit de publier un état des lieux annuel des Ehpad en France. En second lieu, l'Observatoire souhaite informer les résidents et les familles. Laurent Garcia nourrit l'ambition de créer les conditions d'un partage des bonnes pratiques entre établissements, de valoriser les Ehpad inspirants. L'association souhaite pointer du doigt les problèmes récurrents de recrutement souvent à l'origine de la maltraitance institutionnelle. Ainsi, l'Observatoire doit pouvoir mieux expliquer aux familles la réalité quotidienne des professionnelles qui sont parfois « seulement trois soignants la nuit pour 65 résidents ». Enfin, Laurent Garcia souhaite, à l'aide de cet Observatoire, interpellier les pouvoirs publics.

Source : Actualités sociales hebdomadaires, « Création d'un Observatoire du grand âge : « Il devrait y avoir un organisme indépendant de contrôle des Ehpad », 26 août 2021

Bouches-du-Rhône : une médiation sociale au service des séniors

Une expérimentation visant à repérer et identifier les séniors isolés a été lancée par l'association Dunes (Développement urbain de nouveaux espaces sociaux). En partenariat avec des acteurs de terrains (CNSA, France Médiation et le Gérontopôle sud), elle teste un dispositif inédit de médiation sociale couvrant plus de 400 logements sur plusieurs territoires. 6 professionnels vont vers les séniors les plus éloignés et visent 4 objectifs : lutter contre leur délaissement, leur garantir la santé physique et psychologiques, soutenir les proches aidants, diffuser l'information et favoriser l'accès aux droits. Après cinq mois d'existence, les résultats sont très positifs, plus de 940 personnes ont été rencontrées et 88 sont suivies régulièrement. Le caractère original de cette médiation sociale nécessite de mettre en place un parcours de formation. Par exemple, les médiateurs ont été récemment sensibilisés à la mobilité des personnes âgées. Cette démarche innovante va sans doute être étendue à d'autres métropoles d'ici 2023 notamment à Lille et Lyon.

Source : Actualités sociales hebdomadaires, « Bouches-du-Rhône : une médiation sociale au service des séniors », 30 septembre 2021

Vers une extinction des familles d'accueil

Le métier des assistants familiaux (AF) est l'un des piliers de la protection de l'enfance. Difficile et méconnu, il semble sérieusement menacé et pourrait disparaître dans les années à venir. Premier mode d'hébergement des enfants confiés à l'ASE, on compte encore 38 000 AF, essentiellement des femmes. 76 000 enfants étaient concernés en 2019 selon la Drees. Avec une moyenne d'âge de 55 ans, 80% des effectifs vont partir prochainement à la retraite. Les départements font face à une pénurie de familles d'accueil. Philippe 48 ans, assistant familial, décrit un métier qui demande un engagement fort car les enfants sont « abimés », ils ont parfois « des comportements violents ». En outre, faute de places dans des structures adaptées (IME, ITE), des enfants victimes de troubles psychiatriques sont orientés vers les familles. Comme le déclare Philippe, un attachement fort apparaît et certains départs sont douloureux. L'ASE n'accompagne pas toujours correctement ces départs traumatisants.

Cet été, 12 conseils départementaux d'Occitanie ont lancé un cri d'alarme à destination de l'Etat. Face aux nombreux dysfonctionnements, le gouvernement a soumis un projet de loi. Une nouvelle rémunération a été votée en juillet mais cela ne semble guère suffisant. Une mesure visant à étendre la durée d'activité au-delà de 67 ans a été prévue mais la situation reste inquiétante. Michèle Créoff estime qu'une « épée de Damoclès » est suspendue « sur la protection de l'enfance ». Sabine Carme dénonce les dérogations qui génèrent le « remplissage forcé » chez les assistants familiaux. La profession attend donc l'examen du projet de loi non sans une certaine anxiété.

Source : Actualités sociales hebdomadaires, « La lente extinction des familles d'accueil », 27 août 2021

5. Handicap

AAH Entretien avec Emmanuelle Fillion, professeure de sociologie à l'EHESP

La question au centre du débat est de savoir si l'AAH est un minimum social, un revenu d'assistance ou une prestation qui vise à garantir l'autonomie et la liberté de choix des personnes en situation de handicap. L'Etat lui-même n'est pas au clair et envoie des signaux contradictoires. Dans la culture anglo-saxonne, le handicap n'est plus défini comme un écart à la norme sociale et biologique. Il est plutôt pensé en termes de discrimination et oppression sociale. C'est ce que prône d'ailleurs la convention internationale des droits des personnes handicapées adoptée par l'ONU en 2006. La France qui a pourtant ratifié le texte en 2010, n'a pourtant pas su faire évoluer sa vision. L'héritage d'une vision caritative et assistancielle du handicap reste très présent.

Le débat autour de l'AAH est le fait d'un mouvement citoyen qui milite pour une visibilité des personnes handicapées. Par ailleurs, ce débat sur l'AAH concerne également la question de la vie sentimentale et sexuelle des personnes handicapées. La déconjugalisation est une forme de négation de cette vie sexuelle et affective. Les associations appellent cela « le prix de l'amour » qui entraîne un renoncement au couple. La surreprésentation des femmes handicapées parmi les victimes de violences sexuelles et conjugales ne peut être occultée. C'est assez paradoxal pour des personnes que l'on présente comme asexuées. Enfin, les décideurs publics ont dû mal à considérer le cumul d'un handicap et les inégalités sociales de genre alors que c'est bien ce sujet que le débat sur la déconjugalisation met à jour.

Source : L'Humanité, « Une politique marquée par une logique d'assistance », Jeudi 16 septembre 2021

6. Loi de financement de la Sécurité sociale 2022

Budget 2022 : des dépenses de santé généreuses

Pour la première fois, le budget de la Sécurité sociale verra son objectif d'assurance-maladie (Ondam) en légère baisse (0,6%). Les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire déclineraient de 10 milliards l'an prochain et une nouvelle provision de 5 milliards d'euros est prévue. D'ailleurs, la Commission des comptes de la Sécurité sociale table plutôt sur un besoin de provision supérieur à 13,4 milliards. Rien que le dépistage lié au passe sanitaire pourrait coûter 1 milliard de plus. Globalement, les dépenses de santé vont demeurer généreuses en 2022 en raison notamment du « Ségur de la santé » avec une dépense supplémentaire de 2,8 milliards d'euros. L'Ondam hors covid va s'accroître de 3,8% et de 2,6% en retirant l'effet Ségur alors que la norme initiale est de 2,3%. Cette hausse s'explique notamment par la mise en œuvre du plan innovation santé. Le déficit de la Sécurité sociale atteindra les 35 milliards cette année et il devrait refluer autour de 22 milliards en 2022.

Source : Actualités sociales hebdomadaires, « Budget 2022 : des dépenses de santé toujours généreuses », 22 septembre 2021

7. Logement

Un tiers du logement social en QPV

La dernière étude de l'Union sociale pour l'habitat (USH) souligne l'adaptation du parc social au secteur géographique et à la situation économique des personnes les plus précaires. Sur les 5,5 millions de

logements du parc social français, 4,7 millions appartiennent à des organismes HLM. Ces derniers assurent la gestion locative de 10 millions de personnes dont 2,4 millions de ménages bénéficiant des APL. En 2020, ce sont plus de 420 000 ménages qui ont intégré un appartement du parc HLM. L'étude indique que 30% des HLM sont en QPV, ils sont concentrés majoritairement sur 3 régions. 33% ont été construits après 1990 et environ 109 000 ont été réhabilités en 2020. 61% des ménages logés par les organismes ont des revenus inférieurs à 60% du plafond de ressources. Un peu plus d'un tiers ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté nationale. 3% des ménages sont soumis au SLS (surloyer). Le prêt locatif à usage social permettant la construction de logements sociaux est le prêt le plus utilisé.

Source : Actualités sociales hebdomadaires, Logement social : près d'un tiers du parc HLM situé dans les quartiers prioritaires, mercredi 15 septembre

Construction de logements : le plan Rebsamen pour sortir de la sinistrose

François Rebsamen, maire de Dijon, missionné en mai dernier pour réfléchir aux obstacles à la production de logements, a remis le rapport de la commission qu'il a présidée au Premier ministre, le 22 septembre. Le rapport insiste sur la nécessité de revoir les incitations financières à construire.

Le rapport note un fort décrochage de autorisations à construire en zone tendues dès 2019 (-14% par rapport au niveau moyen de l'année 2018), y compris pour le logement social.

Les raisons d'après le rapport :

- Le mauvais accueil réservé par les électeurs aux maires bâtisseurs ;
- Le coût pour les collectivités avec un reste à charge évalué en zone urbaine à 18 149 euros par logement et à 14 679 euros en zone rurale. Ce reste à charge correspond à l'équilibre coûts - acquisitions foncières, construction d'équipements publics – recettes – cession de droits à construire essentiellement – pour la collectivité.

Côté propositions on notera en particulier :

- « Déployer un discours politique offensif afin de réhabiliter l'acte de construire », tant au niveau national que local.
- Modifier l'aide à la relance de la construction durable, instaurée en septembre 2020, en un contrat local pour le logement recentré sur les zones tendues et plus uniquement conditionnée au critère de densité.
- Compenser intégralement l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour le logement social.
- Relancer les cessions de foncier public avec décote aux collectivités territoriales.

Source: <https://www.lagazettedescommunes.com/765509/construction-de-logements-le-plan-rebsamen-pour-sortir-de-la-sinistrose/>

8. Emploi – insertion

Recentralisation du RSA : c'est signé pour la Seine-Saint-Denis

Jean Castex, Premier ministre, et Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, ont signé le 21 septembre un accord visant à expérimenter la recentralisation du RSA. Cet

accord sera réellement mis en œuvre après le vote de la loi 3DS. Il est le résultat d'une longue bataille des élus de ce département de 1,6 millions d'habitant, le plus pauvre de France métropolitaine.

Entre 2012 et 2020, les dépenses sociales ont explosé :

- Cout du RSA de 358 millions d'euros à 551 millions.
- Reste à charge pour le département de 100 millions d'euros à 227 millions.

L'expérimentation ne vise pas à recentraliser l'ensemble des dépenses finançant l'allocation, mais juste leur hausse. Le mécanisme est le suivant : les dépenses sur les trois années précédant la recentralisation sont figées, soit 505 millions d'euros en 2018, 521 millions en 2019 et 551 millions en 2020. L'Etat va donc prendre en charge l'augmentation des dépenses par rapport à cette moyenne de 520 millions d'euros.

Le gain est estimé à 40 millions par le gouvernement et entre 50 et 70 millions par le département. Il devra les réinvestir à plus de 50% dans l'accompagnement des allocataires, et consacrer le reste à ses politiques sociales. Il prévoit d'ores et déjà le doublement des référents de parcours sociaux et socio-professionnels (de 170 à 340 référents), ainsi que la multiplication par deux des places dans les actions d'insertion (6350 à 12 700 places) d'ici 2026.

Source: <https://www.lagazettedescommunes.com/765039/recentralisation-du-rsa-cest-signé-pour-la-seine-saint-denis/>

Un blocage du Revenu d'engagement pour les jeunes

Promesse du Président Emmanuel Macron, la création du revenu d'engagement pour les jeunes (REJ) s'annonce compliquée. Lors d'une récente réunion entre le Président, son Premier ministre et les principaux ministres concernés, la décision de poursuivre le travail sur le dossier a été prise. L'idée d'une expérimentation a été mise sur la table comme la possibilité de modifier le nom afin de mettre en avant la notion de contrat plus que de revenu. En effet, il y a une volonté de défendre l'idée d'une aide financière pouvant atteindre 500€ par mois en échange de l'engagement du bénéficiaire. Ce dernier devra suivre un parcours d'insertion professionnelle défini par un conseiller. Le Président insiste donc sur les « droits et devoirs » des bénéficiaires, en priorité des NEET ou travailleurs précaires, âgés de moins de 26 ans. Ils représentent moins de 1 millions de personnes. La date du 1^{er} mars 2022 est visée mais plus que le versement des allocations, la problématique se situe au niveau de l'accompagnement intensif promis. Cela demanderait un accroissement des moyens conséquents pour les missions locales et Pôle emploi. Il ne faudrait pas reproduire un RSA jeunes bis ou encore relancer la machine à contrats aidés. Pour le ministre des Finances, il faut privilégier les dispositifs du plan « 1 jeune 1 solution » afin de répondre à la pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs.

Source : *Les Echos : Revenu d'engagement pour les jeunes : pourquoi cela coince ? 22 septembre 2021*

Baisse du chômage au mois d'août

Le nombre de chômeurs sans activité et inscrits à Pôle emploi a baissé de 51 000 en août dans la continuité des mois précédents (baisse de 320 000 sur quatre mois). Les derniers chiffres communiqués par le ministère du Travail semble confirmé l'embellie en matière d'emploi. Les demandeurs d'emploi en catégorie A sont moins nombreux (- 51 300). Ce quatrième mois de baisse successive permet de retrouver le niveau de février 2020, c'est-à-dire avant la pandémie. Seule la Martinique connaît une légère hausse. Autre bonne nouvelle, les fins de contrat pour licenciement économique ne dépassent par le niveau de 2019. Les trois catégories ont connu une baisse significative et concernent au total, 5,9 millions de personnes soit 208 000 de plus qu'avant la crise. Ces chiffres ne doivent pas occulter le durcissement à venir concernant les critères d'éligibilité et de dégressivité de l'allocation dans le cadre de la réforme de l'assurance-chômage. Ce durcissement

dépend de deux indicateurs : une baisse d'au moins 130 000 chômeurs sur six mois glissants (catégorie A) et un nombre d'embauches de plus d'un mois, hors intérim, d'au moins 2,7 millions sur quatre mois glissants. Un décret doit d'ailleurs être publié afin de modifier le calcul de l'allocation des demandeurs d'emploi. Le premier ministre, Jean Castex estime que cette réforme permettra de lutter contre la prolifération des contrats courts.

Source : Les Echos, « Le chômage a connu une baisse au mois d'août », mardi 28 septembre

Cadres : l'écart de salaires entre les femmes et les hommes se creuse

Chez les cadres, en 2020, les femmes ont gagné en moyenne 15% de moins que les hommes et 8% à poste équivalent. La rémunération médiane des femmes cadres a été de 46 000€ en 2020 contre 53 000€ pour les hommes (salaire brut annuel fixe plus part variable). Cet écart oscille entre 13% et 19% depuis 2014. Cette fluctuation s'explique par une hausse de la rémunération des hommes supérieure à celle des femmes en 2020. La crise a également pesé sur les femmes qui ont dû télétravailler durant la pandémie tout en faisant face à une vie familiale intense. L'Apec estime que « les contraintes subies par les femmes cadres » ont eu « des conséquences durables sur leurs trajectoires professionnelles ». Les politiques salariales plus restrictives en raison de la crise ont favorisé les inégalités de salaires entre hommes et femmes.

Source : Les Echos, « Cadres : l'écart de salaire entre les femmes et les hommes se creuse », 22 septembre 2021

9. Politique de la ville

Du nouveau pour la Politique de la ville ?

Dans le PLF 2022, le budget du programme 147 dédié est de 560 M€, soit une augmentation de 45M€ (auxquels s'ajoutent 2 M€ à verser aux caisses de Sécurité sociale pour les anciennes Zones franches urbaines.) par rapport à 2021.

Les dispositifs qui bénéficieront de ces crédits supplémentaires :

- Les cités éducatives (+ 31,5 M€ pour un budget total de 80M€). En effet, 74 nouvelles cités seront labélisées en 2022.
- Les « Bataillons de la prévention » qui voient leur enveloppe augmenter de 15,5M€.
- Recrutement de de 300 binômes d'éducateurs spécialisés et de médiateurs doit bénéficier à 45 territoires par ailleurs labellisés Quartiers de reconquête républicaine.

En revanche, les crédits territorialisés (Contrats de ville, Programme de réussite éducative..) restent au même niveau qu'en 2021.

La Dotation Politique de la ville (DPV) reste au même niveau que depuis 2017 (150 M€) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) continue son augmentation en passant de 90M€ à 95M€.

L'assemblée générale de l'association Ville et Banlieue le 22 septembre à Lyon a notamment été l'occasion de commenter ces propositions mais également de présenter les demandes de l'association aux candidats à la présidentielle. L'association représente 859 communes et 8 millions d'habitants.

La principale critique de l'association porte sur la toute puissante logique d'appel à projet à l'échelle nationale qui dépouille le binôme élu local-préfet de sa capacité d'action. L'exemple est donné sur l'absence de consultation des élus locaux pour la sélection des sites bénéficiant des Bataillons de la prévention.

Parmi les propositions versées aux candidats à la présidentielle :

- Fin des appels à projet
- Fin de la logique de programme pour les NPRU, un nouveau projet devrait pouvoir être lancé sans attendre un nouveau programme national (PNRU puis NPNRU)
- Création d'une Cour d'équité territoriale (cf rapport Borloo)
- Création d'une dotation de surcharge scolaire
- Une intervention dédiée pour favoriser la transition écologique dans les quartiers

Sources:

<https://www.lagazettedescommunes.com/765533/banlieues-le-budget-2022-fait-la-part-belle-aux-cites-educatives-et-a-la-prevention>

<https://www.lagazettedescommunes.com/765837/ce-que-les-maires-de-banlieue-demandent-aux-candidats-a-la-presidentielle/>

10. Santé

Addictions : La Ville de Paris développe de nouvelles structures

Face à la problématique du crack à Paris, la mairie propose la création de 4 nouvelles structures d'accueil pour les consommateurs et l'élargissement de la prise en charge des lieux actuels. La maire de Paris, Anne Hidalgo a également présenté un plan d'action au Premier ministre ainsi que la mise en place d'un cadre technique et d'un soutien financier. L'interdiction d'espaces aux toxicomanes a généré une concentration de ces derniers autour des points de ralliements. La Fédération addiction salue l'initiative de l'équipe municipale mais elle attend de l'Etat qu'il prenne ses responsabilités. Des sites ont été identifiés et devraient être opérationnels avant la fin de l'année. Parallèlement, il est prévu d'accroître les moyens des sites existants afin de diversifier l'offre d'accueil. Pour les associations, l'Etat et la collectivité doivent travailler de manière conjointe. Il convient également d'associer les maires du Grand Paris en vue de créer des lieux équivalents. Les annonces de la municipalité ont provoqué une levée de boucliers parmi les habitants. Pour le collectif *StopCrackEole*, le bras de fer entre l'Etat et la Ville de Paris sacrifie les riverains.

Source : *Actualités sociales hebdomadaires*, « Addictions : la ville de Paris veut créer de nouveaux lieux d'accueil pour les consommateurs de crack », 1^{er} septembre 2021

Addictions : Deux députés recommandent la pérennisation des salles de consommations à moindre risque

Deux députés estiment que les expérimentations relatives aux salles de consommation à moindre risque (SCMR) doivent être « pérennisées ». Les corapporteurs d'une « mission flash » à l'Assemblée nationale, Stéphane Viry et Caroline Janvier, les estiment efficaces. Pour autant, ils restent réticents à une généralisation car les initiatives doivent rester « locales » et « portées par les municipalités » de manière concertée avec tous les acteurs. En outre, il convient de favoriser « une logique de soins et de prise en charge médico-sociale globale » avec une possibilité d'hébergement. Les deux députés souhaitent davantage de souplesse dans le format des salles. En effet, il faut pouvoir s'appuyer sur « de plus petites salles, mais plus nombreuses ». Les SCMR pourraient d'ailleurs voir le jour au sein des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers (Caarud). S'appuyant sur les deux expériences en cours à Paris et Strasbourg, il privilégie plutôt le second modèle. Ce dernier poserait moins de difficulté « d'acceptabilité sociale » en raison du choix d'implantation. La poursuite de l'expérimentation va être discutée dans un contexte de tension (voir article précédent).

Source : *Actualités sociales hebdomadaires*, « Addictions : deux députés recommandent la pérennisation des salles de consommations à moindre risque », 15 septembre 2021

Déserts Médicaux – Stop, encore ou changement de stratégie ?

Le congrès de l'association des maires ruraux de France et les assises de l'Association des Petites Villes de France (APVF) ont été l'occasion de revenir sur le sujet des déserts médicaux.

Ce marronnier de la territoriale a fait l'objet de plusieurs interventions lors des assises de l'APVF. Le constat posé par la Gazette des communes est sans appel, les collectivités ont déployé des efforts considérables pour attirer des médecins : création de maisons de santé avec prise en charge de la construction ou la rénovation des locaux, loyers minimums voire offerts, embauche directe de médecins... Pourtant, les déserts médicaux continuent de progresser : il y a 30% de postes vacants dans les hôpitaux des petites villes, même dans les villes moyennes les maires ne trouvent plus de médecins. D'après Benoît Ellboode, directeur de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine, cela s'explique particulièrement par un accent mis sur les dispositifs normés sans pour autant répondre à l'enjeu d'attractivité du territoire (qualité de vie, emploi du conjoint...).

Pour Emmanuel Vigneron, auteur de nombreuses études sur le sujet pour l'Association des maires ruraux de France, la politique d'aide à l'installation a montré sa limite. La suppression du numerus clausus n'aura pas un effet significatif il convient selon lui de poser la question de la liberté d'installation des médecins : « on pourrait opter pour un conventionnement sélectif : on définit des zones où les médecins sont les bienvenus, donc conventionnés, et d'autres où ils ne le sont pas. Le conseil de l'Ordre pourrait organiser la répartition sur la base des doléances des élus locaux, de la population et de tous les acteurs de la santé ». Mais une telle révolution ne saurait advenir sans une mobilisation collective des associations d'élus touchés par le phénomène.

Sources :

<https://www.lagazettedescommunes.com/763388/deserts-medicaux-le-ras-le-bol-des-maires-de-petites-villes>

<https://www.lagazettedescommunes.com/765452/il-faut-sattaquer-a-la-liberte-dinstallation-des-medecins>

Dossier Déserts médicaux, démographie médicale : les politiques publiques impuissantes

<https://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/deserts-medicaux-demographie-medicale-les-politiques-publiques-impuissantes/>